

209C1077
FR0010340406-FS0468

31 juillet 2009

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE VIAL

(Euronext Paris)

Par courrier du 28 juillet 2009, complété par un courrier du 31 juillet, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, en date du 24 juillet :

- Monsieur Fabrice Vial a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE VIAL et détenir individuellement une action GROUPE VIAL représentant deux droits de vote.

- la société à responsabilité limitée de droit belge Compagnie Internationale de Développement et de Négoce (CIDN) (1) (10 Rue des Colonies, 1180 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 50% des droits de vote de la société GROUPE VIAL et détenir individuellement, 4 827 765 actions GROUPE VIAL représentant autant de droits de vote, soit 51,17% du capital et des droits de vote de cette société (2).

- la société anonyme de droit portugais Trustchance (3) (Avenida da Liberdade 262 – 1º, Direito, 1250-149 Lisbonne, Portugal) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE VIAL et détenir individuellement, 571 395 actions GROUPE VIAL représentant autant de droits de vote, soit 6,06% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ces franchissements de seuils résultent de la cession hors marché de 571 395 actions GROUPE VIAL détenues par Monsieur Fabrice Vial au profit de la société Trustchance, dont Monsieur Vial est président et unique administrateur, et de la perte de droits de vote double consécutive à ladite cession.

Il est précisé que Monsieur Fabrice Vial n'a franchi de concert aucun seuil et détient, de concert avec les sociétés CIDN et Trustchance (4), 5 399 161 actions GROUPE VIAL représentant 5 399 162 droits de vote, soit 57,23% du capital et des droits de vote de cette société, répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Fabrice Vial	1	ns	2	ns
CIDN	4 827 765	51,17	4 827 765	51,17
Trustchance	571 395	6,06	571 395	6,06
Total concert	5 399 161	57,23	5 399 162	57,23

(1) Contrôlée à 99,9% par Monsieur Fabrice Vial.

(2) Sur la base d'un capital composé de 9 434 179 actions représentant 9 434 305 droits de vote.

(3) Contrôlée à 96% par Monsieur Carlos Fernando de Sao Pedro Eugénio Ferreira.

(4) Monsieur Fabrice Vial, président et unique administrateur de la société Trustchance, est présumé agir de concert avec cette dernière en application de l'article L. 233-10 II 1° du code de commerce.